

Documents pontificaux

Lettre du Souverain Pontife aux rédacteurs de la "Civiltà Cattolica"

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Civiltà Cattolica*, Léon XIII a adressé aux rédacteurs de cette revue l'élogieuse lettre suivante :

A Nos chers fils, les écrivains des éphémérides intitulés la "Civiltà cattolica."

LEON XIII, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique

La publication de la revue périodique désignée sous le nom de la "Civiltà cattolica" va atteindre heureusement sa cinquantième année. Pendant ce long espace de temps, Notre prédécesseur plus d'une fois, et Nous-même, à l'occasion, par des lettres spéciales, avons donné au collège de savants hommes qui collaborent à cette revue et se dévouent à sa publication des témoignages d'honneur, en lui manifestant Notre sollicitude et Notre bienveillance, pour en assurer l'affermissement et la perpétuité.

Aussi aimons-Nous, chers fils, à vous féliciter de l'œuvre à laquelle vous êtes voués d'une façon si utile et si excellente, et profitant volontiers de la circonstance, à vous décerner l'éloge mérité pour avoir très bien répondu aux desseins et à l'attente du Siège apostolique. En effet, outre que votre rédaction a été de tout temps féconde en écrivains illustres par le talent et la doctrine, dont la plupart transmettent leur nom à la postérité, elle a excélé notamment par sa constance à consacrer tous ses efforts, afin de défendre les intérêts de la religion, de soutenir les droits du Siège apostolique et de propager cette civilisation qui est l'œuvre de la foi et s'identifie avec elle. Nous ne voulons pas

omettre non plus de vous décerner l'éloge que vous avez pleinement mérité par votre zèle à promouvoir et à commenter, selon Nos ordres, les doctrines de saint Thomas d'Aquin.

Soyez donc réconfortés par Nos félicitations, et ne vous laissant point abattre par le poids du labeur, continuez à déployer votre dévouement envers Nous et envers l'Eglise. Et afin que la satisfaction de votre œuvre si excellente soit accrue par le témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur à tous et à chacun de vous comme gage des faveurs célestes, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 mars 1899, en la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

Discours du Souverain Pontife au Sacré Collège

Voici le texte de l'important discours adressé par Léon XIII au Sacré Collège le 11 avril courant :

Revoir ici aujourd'hui réuni autour de Nous le Sacré-Collège est une consolation qu'il y a quelques semaines il Nous aurait à peine semblé permis d'espérer. Mais si le Dieu béni Nous a, d'une part, visité par la maladie, de l'autre, il Nous aidait lui-même miséricordieusement à en sortir sain et sauf : et Nous voici rendu, par sa grâce, aux devoirs de la vie et aux ordinaires sollicitudes apostoliques. Gloire à Lui pour l'affection et le soulagement, pour le péril et la délivrance !

Nous ne cacherons pas, combien, au milieu des diverses amertumes qui, par ailleurs et pour d'autres motifs Nous incombent ou Nous menacent, Nous avons trouvé un opportun réconfort dans les témoignages respectueux et empressés qui Nous sont venus de partout, à Nous adressés, mais destinés au Pontife. En particulier, grâces vous soient rendues, Vénérables Frères, pour l'ardent dévouement qu'aujourd'hui même vous venez Nous témoigner et qui, d'ailleurs, Nous a toujours accompagné et soutenu dans le long et laborieux chemin de Notre Pontificat.

Volontiers, Notre pensée, Monsieur le Cardinal, se reporte vers le fait que vous venez de signaler, que Nous-même avons devancé par le désir, et qui arrive maintenant pour consoler comme d'un rayon le déclin du siècle. Rendre plus rare et moins sanglant le terrible jeu des armes, et préparer ainsi la voie à une vie sociale plus tranquille, est une telle entreprise qu'elle rendra illustre dans l'histoire de la civilisation, celui qui eut assez d'intelligence et de courage pour en prendre l'initiative. Aussi, dès le principe, Nous avons salué ce dessein avec cet empressement de volonté qui convient, en pareil cas, à celui qui détient la charge suprême de promouvoir et de répandre sur la terre la pacifique influence de l'Évangile.

Nous ne cessons de faire des vœux pour que cette entreprise si élevée soit suivie d'un effet complet et universel. Veuille le Ciel que ce premier pas conduise à faire l'expérience de résoudre les litiges entre nations au moyen de forces purement morales et persuasives.

Que pourrait désirer et vouloir plus ardemment l'Eglise, Mère des nations, ennemie née de la violence et du sang, qui ne saurait accomplir, heureuse, ses rites sacrés sans conjurer par ses prières le fléau de la guerre ? L'esprit de l'Eglise est un esprit d'humanité, de douceur, de concorde, de charité universelle. Sa mission, comme celle du Christ, est pacifique et pacificatrice de sa nature, parce qu'elle a pour objet la réconciliation de l'homme avec Dieu. De là l'efficacité du pouvoir religieux pour traduire en actes la paix véritable entre les hommes, non seulement dans le domaine de la conscience, comme elle le fait chaque jour, mais encore dans l'ordre public et social en raison toutefois de la liberté laissée à son action. Action, qui toutes les fois qu'elle est intervenue directement dans les grandes affaires du monde n'a jamais été sans y produire quelque bienfait public.

Il suffit de rappeler combien de fois il a été donné aux Pontifes romains de faire cesser les oppressions, de conjurer les guerres, d'obtenir des trêves, des accords, des traités de paix. Ce qui les fait agir, c'est la conscience de leur ministère très élevé, c'est l'impulsion de leur paternité spirituelle qui rapproche les Frères et qui sauve.

Malheur à la civilisation des peuples, en certaines crises, si l'autorité papale n'était accourue pour refréner les instincts humains de tyrannie et de conquête, en revendiquant de droit et de fait la suprématie naturelle de la raison sur la force. Ainsi parlent les noms indissolublement unis d'Alexandre III et de Legnano, de Saint-Ghislieri (1) et de Lépante.

Telle est la vertu intrinsèque du pouvoir religieux. Les contradictions et les persécutions peuvent, ici et là, en entraver les effets ; mais en soi, elle vit immuable et indéfectible. De sorte que, quelle que soit la fortune des temps, l'Eglise de Dieu suivra son cours avec sérénité, faisant le bien toujours.

Son regard est vers le ciel, mais son action embrasse le ciel et la terre, parce que toutes choses ont été unies dans le Christ, les choses du ciel comme celles de la terre.

C'est pourquoi, se promettre une prospérité véritable et durable par les purs moyens humains, serait une vaine illusion. De même, ce serait recul et ruine que tenter de soustraire la civilisation au souffle du christianisme qui lui donne sa vie et sa forme, et qui seul peut lui conserver la solidité de l'existence et la fécondité des résultats.

Nous implorons sur vous, vénérables Frères, la plus grande abondance des faveurs célestes, ainsi que sur les évêques, les prélats et tous ceux qui sont ici présents, en accordant à tous d'un cœur paternel la bénédiction apostolique.

(1) Nom de famille de saint Pie V.

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS

M. l'abbé Maignen vient de traiter, dans la *Revue canonique* de Paris, en réponse à certaines observations présentées sur le même sujet par M. Ferdinand Brunetière, une question qui a bien son importance aux yeux de qui veut se rendre un compte exact de la situation du catholicisme aux Etats-Unis. Nous voulons parler de la question des langues et des nationalités.

Dans une première étude, il a établi deux faits indiscutables qui résultent de l'observation et que confirme la statistique : 1o Sans nier que le catholicisme ait fait de grands progrès aux Etats-Unis au point de vue du nombre, il est notoire que le chiffre des catholiques est "de beaucoup inférieur à celui qui devrait naturellement résulter de l'immigration et de la natalité." 2o Il est non moins notoire et non moins bien établi que "les deux-tiers de la population actuelle des Etats-Unis ne font plus partie d'aucune église chrétienne et ne sont pas baptisés." Ce sont deux faits dont la portée ne saurait échapper aux esprits clairvoyants.

Dans une seconde étude, M. l'abbé Maignen recherche les causes de ce travail de déchristianisation qui s'opère dans la grande république et qui, lorsqu'il s'attaque à des populations immigrées "venant de régions où la foi est restée vive : l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Canada," a lieu d'étrangement surprendre et de dérouter un esprit inattentif ou qui ne juge que superficiellement des choses, comme M. Brunetière paraît l'avoir fait dans son voyage. Et M. l'abbé Maignen attribue ce travail, en grande partie, au fait que ces populations,—jetées sans orientation préalable dans cet immense laboratoire, sans prêtres de leur nationalité pour diriger les émigrants dans leur voyage, les préserver des dangers qu'ils y courent, les bien accueillir à leur arrivée, nourrir leur foi des vérités essentielles—dépayées et sans connaissance de la langue du pays, se désintéressent peu à peu de leurs pratiques religieuses et respirent vite le poison de l'indifférentisme, qui constitue en quelque sorte l'air ambiant dans le milieu où elles se trouvent ainsi soudainement jetées, sans protection et sans défense.

Les immigrés passent ainsi des mois et des années, à surmonter les difficultés de leur nouvel établissement, à apprendre la

langue en usage autour d'eux, à s'initier aux us et coutumes de leur pays d'adoption, à se pénétrer aussi, trop souvent hélas ! des exemples qu'on leur donne. Lorsqu'enfin ils sont en mesure de suivre la prédication et de se confesser dans la langue d'un pasteur étranger à leur nationalité, un grand nombre d'entre eux sont perdus pratiquement, et très souvent irrémédiablement, à leur foi. Ils ont commencé par ne plus pratiquer, ils ont fini par ne plus croire.

Ce tableau est-il chargé ? Non, puisqu'il concorde avec les données de la statistique. Où est allé le déficit entre le chiffre des populations catholiques émigrées de partout aux États-Unis, joint à l'accroissement naturel qui devait résulter de la natalité, et le chiffre de la population catholique *actuelle* ?

Non, dirons-nous encore, et nous apporterions ici à l'abbé Maignen, s'il en avait besoin, le témoignage des prêtres canadiens, qui souffrent du dépérissement et de la perte de la foi chez un trop grand nombre des nôtres aux États-Unis. Faites le dénombrement des Canadiens catholiques émigrés et établis à demeure sur le territoire de l'oncle Sam, ajoutez-y l'accroissement qui devait résulter du chiffre élevé de la natalité parmi eux, puis faites le dénombrement des Canado-américains croyants et pratiquants, et nous ne craignons pas de dire, d'après les renseignements que nous fournissent sur la situation religieuse de leurs compatriotes les prêtres canadiens des États-Unis, nous ne craignons pas de dire que le résultat de cette opération démontrera qu'un trop grand nombre de Canadiens ont perdu leur foi avec l'usage de leur langue.

Et pourtant, s'il est une population dont les membres étaient armés pour cette lutte contre les pièges, les séductions et les entraînements de ce milieu, et par l'ardeur de leur foi, au moment de leur départ, et par le nombre de prêtres de leur nationalité qui sont allés leur porter les secours religieux nécessaires, et par les sociétés qui se sont multipliées autour d'eux pour les garantir contre une assimilation dangereuse par trop de côtés, et encore, ajouterons-nous, par la force naturelle de résistance à l'absorption que le Canadien puise dans son éducation et son tempérament—il l'a assez prouvé ici même contre l'Anglais—c'est bien la population canadienne. Qu'on juge alors des ravages que ce travail de déchristianisation doit faire parmi d'autres éléments moins bien fortifiés au point de vue de leur préservation.

Dans ces conditions, on voit combien il importe, non seulement que les émigrants ne restent en aucun temps sans les secours religieux indispensables au maintien de leur foi, mais encore que les diverses nationalités auxquelles ils appartiennent aient, en

proportion du nombre et de l'importance de chaque élément, des représentants dans les hautes sphères de la hiérarchie américaine.

Certains personnages ombrageux ont vu dans ce desideratum une tendance à un particularisme qui s'allie mal avec le caractère universel de l'Eglise. Il nous semblerait plutôt que c'est justement ce trait caractéristique de l'Eglise qui s'allie mal avec leurs préventions. L'Eglise n'a rien perdu de son caractère universel pour avoir donné aux populations françaises de la Louisiane un archevêque de leur origine. Les Irlandais comptent un grand nombre des leurs dans les rangs de la hiérarchie américaine, un nombre proportionnel, ou à peu près, à l'influence qu'ils exercent dans leur pays d'adoption. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour les Allemands, les Canadiens etc ? Et en quoi la constitution de l'Eglise en serait-elle altérée s'il en était ainsi ? L'Eglise est elle-même partout, de quelques éléments que se compose son corps dirigeant.

Nous ne voyons donc pas ce que l'Eglise perdrait à accepter cette solution, mais nous voyons bien ce que le catholicisme y gagnerait, en écartant un obstacle qui nuit puissamment à son progrès dans la république voisine. Remarquons, en effet, que ce n'est pas dans un intérêt national que cette solution est recherchée, mais dans l'intérêt du salut des âmes, comme on le verra développé, par de très pressantes et très judicieuses considérations, dans le document que nous reproduisons plus loin.

C'est ce double objet—protection religieuse des émigrants durant leur voyage et à leur arrivée dans le pays nouveau, et instances pour que les diverses nationalités soient représentées dans les rangs de la hiérarchie américaine,—que poursuit l'*Œuvre de l'Archange saint Raphaël*, dont des comités ont été fondés en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Suisse et en Italie. Ces associations se réunirent en un congrès international, à Lucerne, les 9 et 10 décembre 1890, et rédigèrent une adresse qui fut envoyée au Souverain Pontife en février 1891. Nous détachons de ce document, qu'il est assez difficile de trouver aujourd'hui, les passages suivants qui font bien connaître l'œuvre, en la dégagant des obscurités et des fausses interprétations qu'en certains quartiers on a voulu y attacher :

VI.—“ C'est une vérité historique que les évêques sont les instituteurs, les pères des peuples. Ce sont les évêques qui ont élevé, formé tous les peuples qui ont marché à la tête de la civilisation chrétienne. Ce sont les évêques qui ont fait la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et d'autres pays.

“ Mais ces évêques étaient de la nation même. Ils portaient dans leurs grandes âmes, avec les vertus évangéliques, l'amour

de leur patrie. C'est là ce qui les a faits si grands et ce qui leur a permis de faire de si grandes choses.

“ Qui a soutenu l'héroïque Irlande et l'a maintenue, malgré tant de siècles de persécution, au nombre des nations ? Ses évêques !

“ Qui a fait des immigrants irlandais, aux Etats-Unis, en Australie, un peuple si généreux, si fort, si digne d'admiration ? Leurs évêques nationaux !

“ Voilà pourquoi l'Eglise, qui a par dessus tout la science profonde des besoins des peuples, s'empresse, dès qu'ils sortent de la barbarie, dès qu'ils entrent par l'évangélisation dans la vie et les voies de la vraie civilisation, de leur donner des évêques propres ; nous voulons dire des évêques nationaux.

“ Aux Etats-Unis, où l'Eglise se forme de nations immigrées déjà civilisées, christianisées, mais diverses par le caractère, les mœurs, les habitudes, aussi bien que par la langue, ce besoin des évêques propres, des évêques représentant chaque peuple, se fait sentir impérieusement.

“ Cette question des évêques est tellement importante, tellement capitale ; elle touche à des intérêts religieux et nationaux si élevés et si décisifs, que nous croyons nécessaire de dire ici tout ce que nous en savons.

“ Ce que nous en écrivons dans ce mémoire est l'expression de convictions formées au contact de l'opinion catholique prise dans les hautes sphères sociales, selon que nous l'avons constaté au Congrès International de Lucerne, les 9 et 10 décembre dernier, et selon que nous avons eu l'honneur de le communiquer au Saint-Père par la supplique de ce Congrès.

“ Et les adhésions que le Congrès a reçues de toutes parts nous ont, plus fermement que jamais, convaincus que de cette question dépend la solution du plus grand problème des temps présents : le problème de la migration des peuples.

“ Il y va d'abord du salut des âmes. Des évêques étrangers à l'esprit, au caractère, aux habitudes, aux mœurs des autres peuples, ne peuvent, dans la mesure voulue, malgré leurs vertus, leur science, leur zèle, embrasser et satisfaire efficacement les besoins de ces peuples.

“ Il y va aussi de l'harmonie et de l'accord entre les différentes nationalités. Si on livre presque exclusivement l'épiscopat à une seule nationalité, au détriment des autres, on crée un sentiment de malaise, de mécontentement général parmi ces dernières ; sentiment qui prend les proportions de rivalités nationales jalouses, blessées, choquées dans tout ce qu'elles ont de droits et d'intérêts sacrés....

“ Les diocèses étant formés de fidèles de différentes nationalités, il est évident qu'il ne s'agit pas de réclamer la division de ces diocèses par nationalités. Ce que l'on attend de la sagesse et de la justice du Saint-Siège, c'est que dans le corps épiscopal il fasse entrer des évêques des diverses nations, afin que les différents peuples soient représentés par quelques-uns des leurs dans l'Episcopat, dans les Provinces ecclésiastiques, dans les Conciles.

“ Par cette sage mesure, l'Eglise des Etats-Unis, formée de nations si diverses, aura un caractère d'universalité comme la

nation elle-même. Le Saint-Siège aura là une force d'autant plus grande, qu'elle se composera de diverses races unies dans la même foi, soumises au même Chef visible. Il y aura là l'unité dans la diversité, ce qui est le caractère propre de l'Eglise catholique."

On a voulu tirer objection contre ce projet de la Constitution des Etats-Unis et de l'intérêt supérieur que ceux-ci ont "à fonder toutes les nationalités en une seule et à n'avoir plus qu'un idiome qui soit vraiment la langue nationale." Voici comment les signataires de l'adresse répondent à cette objection :

II.—"Tous les peuples qui ne savent pas la langue anglaise sont mis dans l'impossibilité de pratiquer leur religion, s'ils ne trouvent pas en Amérique des prêtres parlant leur langue et capables de les instruire dans la religion.

"Avec cela que les immigrants ne sont pas venus en Amérique pour apprendre des langues nouvelles, mais pour gagner leur pain quotidien.

"C'est ce qu'ont bien compris les Etats-Unis. Aussi laissent-ils à chaque peuple la faculté de conserver l'usage de sa langue. Sans doute, avec les années, ces immigrants arrivent à parler l'anglais, mais si on attend pour leur faire pratiquer la religion qu'ils aient appris cette langue, on risque de ne plus les trouver disposés à vivre chrétiennement. La triste expérience du passé prouve malheureusement qu'il en est presque toujours ainsi.

"Chaque peuple ayant son caractère, ses habitudes, ses mœurs, il importe aussi que les prêtres non seulement parlent la langue, mais soient de la nation même des immigrants. C'est pourquoi il est désirable que chaque groupe national différent d'immigrants soit organisé en paroisse distincte avec un prêtre de sa nation.

"Quelques uns croient que la conservation de la langue ne peut aller au-delà de la deuxième génération et qu'infailliblement les petits-enfants des immigrants ne parleront que l'anglais.

"Les faits de l'expérience offrent de triomphantes objections à cette opinion. Rappelons en quelques uns.

"Depuis trois siècles, les Français colons de la Caroline et de la Louisiane se sont multipliés par des générations nombreuses dans ces deux grands Etats. Ils n'ont pas oublié leur langue. Non seulement ils la parlent entre eux, ils obligent les autres races à l'apprendre pour les besoins du commerce et des relations sociales.

"Les Allemands émigrent aux Etats-Unis depuis 1730. Ils se sont groupés en grand nombre dans les Etats de l'Ouest. Eh bien ! dans ces Etats, l'allemand est parlé à l'égal de l'anglais et prend en quelque sorte le caractère de langue officielle.

"Les Canadiens émigrent aux Etats-Unis depuis le 17^e siècle. Ils se groupent dans les six Etats de la Nouvelle Angleterre et aussi dans ceux de l'Ouest. Partout ils conservent leur langue, et les descendants des premiers immigrants canadiens, c'est-à-dire la dixième, la douzième, la quinzième génération parlent le français comme le parlaient les ancêtres.

"L'expérience enseigne encore que les immigrants et leurs des-

cer
lan
pa
nou
qu
toy
tut
res
le d
ter
rent
form
lang
une
mém
ricar
ser le
préte
" génie
" "servin
" "tie, d'
" "des E
que le
langu
droits
assure
Le
lifiant
mand
vemen
ans; et
dans le
lique s
infusio
pourra
l'intégr

endants qui oublient leur langue, oublient aussi la religion. La langue et la religion sont deux choses inséparables, surtout en pays d'immigration. Sacrifier l'une, c'est sacrifier l'autre.

" Sans doute, les différents peuples immigrés doivent, qu'on nous pardonne l'expression, s'américaniser ! Mais s'américaniser, qu'est-ce à dire ?

" S'américaniser, c'est se faire citoyen des Etats-Unis, ou citoyen américain.

" Pour devenir citoyen américain, il faut accepter la Constitution des Etats-Unis, faire ce qu'elle veut, respecter ce qu'elle respecte.

" Or, cette constitution reconnaît à chaque peuple immigré le droit de conserver sa religion, sa langue, son caractère, etc.

" S'américaniser, c'est donc, d'abord et par dessus tout, accepter et respecter ce droit que la Constitution accorde aux différents peuples qui vivent sous sa tutelle et qui, dans leur diversité, forment la nation américaine.

" Vouloir que, pour s'américaniser, ces peuples oublient leur langue et leur patrie, c'est poursuivre une œuvre anti-américaine, une œuvre directement opposée à la Constitution et à l'essence même de la nation.

" A chaque peuple appartient en propre l'initiative de s'américaniser.

" Qu'un peuple particulier s'arrogeât la mission d'américaniser les autres, nous paraîtrait une grosse prétention, car ce serait prétendre :

" 1o Avoir plus que les autres le sens, l'esprit, le caractère, le génie américain ;

" 2o Etre plus apte que les autres à connaître, comprendre et servir les intérêts de la République ;

" 3o S'investir d'une priorité, d'une autorité, d'une suprématie, d'une mission que rien ne justifierait ;

" 4o Violer insolemment la dignité et les droits d'autrui.

" Le Saint-Siège, aidé de l'épiscopat, saura bien régir l'église des Etats-Unis pour qu'elle s'adapte à la Constitution, et faire que les Catholiques, quelles que soient leur nationalité et leur langue, puissent s'américaniser, sans être obligés de sacrifier les droits imprescriptibles que cette Constitution leur concède et leur assure."

Les "américanistes" ont voulu tuer ce mouvement en le qualifiant dérisoirement de *cahenstyisme* (du nom du signataire allemand de l'adresse partiellement reproduite ci-haut), mais le mouvement persiste. Il a plus d'actualité aujourd'hui qu'il y a dix ans ; et il a trouvé des adhérents nombreux, actifs et opiniâtres dans les deux éléments qui ont conservé le plus pur esprit catholique sur la terre étrangère, les Allemands et les Canadiens. Une infusion de ce double sang dans le corps épiscopal américain ne pourrait contribuer puissamment à ramener la doctrine à l'intégrité de son origine, et c'est une raison de plus pour souhai-

ter que le St Père entende favorablement les réclamations qui s'exercent dans ce sens.

Comme on le voit, cette question des nationalités, dirons-nous en conclusion avec M. l'abbé Maignen, "est l'un des graves problèmes de la situation religieuse aux Etats-Unis. L'attitude prise, à cet égard, par ceux qui, sans aucun droit, prétendent être, parmi les catholiques, les seuls *vrais américains*, est un obstacle aux progrès du catholicisme dans la grande république ; elle prépare de faciles recrues à la masse toujours grossissante de ces millions d'hommes que les mœurs et les institutions du pays jettent et retiennent dans une indifférence religieuse conduisant à l'infidélité."

Les grandes figures du Catholicisme

WINDTHORST

(Suite)

L'opposition que rencontrèrent toutes ces mesures ne fit que l'aiguillonner. Aussi fixa-t-il son attention sur la question scolaire. L'école en Prusse était essentiellement confessionnelle, protestante dans les régions luthériennes, catholique dans les autres. Toujours l'Etat s'était attaché à déclarer ce caractère inséparable d'une bonne éducation de l'enfance. M. de Bismarck passa outre ; et, en dépit des résistances d'un certain nombre de conservateurs, il obtint des Chambres prussiennes, que l'inspection cessât d'appartenir de droit au clergé, et que désormais l'Etat nommât seul tous les inspecteurs locaux et tous les inspecteurs de district. Il s'agissait par là de changer la direction des écoles et de les placer sous la direction du pouvoir civil qui venait d'adopter une attitude hostile à l'Eglise. Ce qui aggravait encore la portée de cette réforme, c'est qu'en la défendant, M. de Bismarck dénonça l'infaillibilité papale comme un danger. Windthorst répondit : "Le dogme de l'infaillibilité papale n'a rien changé dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat" ; puis, s'occupant de l'enseignement : "L'école, dit-il, doit être partagée entre l'Eglise et l'Etat ; je ne souhaite ni pour celui-ci ni pour celle-là de domination exclusive ; mais je veux bien leur coopération, comme cela a existé de tout temps en Allemagne. De plus, je maintiens l'opinion que le véritable esprit religieux ne peut être séparé du caractère confessionnel de l'école."

tats
des
le fi
qu'
ch
mon
mis
adv
sieur
l'int
obte
qui v
"S'il
pas c
clare
ne pe
marc
cessa
bres,
... U
nous
mes f
le Dr
notre
dout
" la p
C
s'il la
grand
la dom
Dieu q
de ce g
tence c
lequel
les voi
mort c
Doellin
nationa
liques !
lice !
dans la
sans av
aux pie
les droi
Tou
placer l
naires
meilleu
de régn
des enne
à réveill
M. de B

La loi de l'enseignement était destinée à produire des résultats futurs ; mais l'impatience fiévreuse du gouvernement voulait des résultats immédiats ; on résolut d'expulser les Jésuites, et on le fit. A cette occasion, M. de Bismarck, inquiet de la puissance qu'était Windthorst, et redoutant son action dans l'avenir, chercha à soulever contre lui l'opinion en Allemagne. L'une de ses monnaies courantes était d'accuser les catholiques d'être les ennemis de l'empire ; mais il se flattait surtout de rendre son terrible adversaire la victime de cette accusation retentissante : " Messieurs du Centre, dit-il, à propos de l'expulsion des Jésuites, dans l'intérêt de la paix religieuse et des concessions que vous désirez obtenir de nous, je vous engage à vous soustraire à l'empire du chef qui vous conduit." Windthorst opposa cette réponse topique : " S'il en est ainsi, que M. le président du Conseil fasse le premier pas dans la voie de la réconciliation en retirant sa loi, et je déclare que je disparaîs immédiatement." Mais l'honneur du Centre ne permettait pas de laisser croire qu'il accepterait un semblable marché : " Si l'on nous propose, s'écria de M. de Mallinckrodt, la cessation des hostilités à la condition de livrer un de nos membres, un de nos compagnons de lutte, non, n'attendez rien de nous... Une telle proposition, nous la regardons comme une injure et nous la repoussons de toutes nos forces sans hésiter. Nous sommes fiers de posséder parmi nous un collègue aussi éminent que le Dr Windthorst. Meppen nous a envoyé dans la personne de notre ami une perle que nous avons enchâssée de notre mieux et dont nous ne consentirons jamais à nous passer." Le mot resta : " la perle de Meppen " devint le surnom de Windthorst.

Ces attaques ne firent que grandir son influence. Et Dieu sait s'il la méritait ! Dans le débat sur les Jésuites, il s'éleva à une grande hauteur : " Quant à ce que vous avez prétendu, dit-il, de la domination exercée par les Jésuites sur le Pape à Rome, plût à Dieu que notre empire n'eût à subir à Berlin qu'une domination de ce genre ! Nous n'assisterions pas au spectacle de l'omnipotence d'un ministre qui bouleverse à son gré le pays et devant lequel vous vous prosternez dans la poussière." Puis, perçant tous les voiles : " Ce que vous voulez, s'écria-t-il, c'est une guerre à mort contre le catholicisme ; avouez le donc. Le schisme de Doellinger a échoué ; vous essayez maintenant d'établir une église nationale ; il vous faut pour cela, n'est ce pas, détacher les catholiques allemands du St Siège et les soumettre au knout de la police ! ... Le pas que vous faites en ce moment est un premier pas dans la voie qu'a suivie la Commune de Paris. Vous condamnez sans avoir juridiction ; vous exécutez sans jugement ; vous foulez aux pieds les droits mêmes pour la défense desquels vous êtes ici, les droits que la Constitution garantit à tout citoyen allemand."

Tout semblait bien combiné pour que le but fût atteint ; placer les affaires du culte catholique dans les mains de fonctionnaires protestants ; fermer la bouche au clergé ; expulser les meilleurs serviteurs de l'Eglise ; faire des écoles des instruments de règne ; signaler les catholiques comme des gens sans patrie et des ennemis publics : c'était là un ensemble de moyens destinés à réveiller le vieil esprit protestant et à terrifier les catholiques. M. de Bismarck en imagina un autre qu'il envisagea assurément,

dans son for intérieur, comme une suprême habileté : il nomma le cardinal de Hohenlohe ambassadeur de Prusse auprès du St-Siège ; le cardinal avait abandonné Rome le jour où les Piémontais y étaient entrés ; son attitude avait à diverses reprises paru manquer de franchise, et ce ne fut pas au surplus un médiocre sujet de surprise que de voir un prince de l'Eglise accepter la mission de défendre près du Pape un des persécuteurs des catholiques. Le projet échoua. M. de Bismarck s'arma de cet échec comme d'un nouveau grief ; mais, s'écria Windthorst, "que dirions-nous si le St Père voulait choisir pour majordome l'adjudant-général de S. M. l'Empereur ?"

Les débats se succédaient au Reichstag et à la Chambre prussienne ; les actes de tyrannie du pouvoir se multipliaient ; mais les protestations au nom du droit et de la liberté des âmes ne cessaient de les dénoncer. Deux prêtres du diocèse d'Ermeland ayant été excommuniés, le gouvernement confisqua les Liens et les revenus de l'évêque, et prit sous sa protection les rebelles qui étaient, l'un professeur de dogmatique au grand séminaire, et l'autre professeur de religion au gymnase. Windthorst saisit cette occasion de s'élever de nouveau contre le plan dont Bismarck poursuivait l'exécution : "Il importe, dit-il, de préciser le but que vous voulez atteindre. Ce but, c'est l'anéantissement d'une Eglise fondée par Dieu lui-même." Mais, loin de témoigner le moindre découragement, il ajouta : "Ce ne sera pas, ce ne saurait être la ruine de l'Eglise, mais la perte de ceux qui l'attaquent. Le dénouement, le voilà !... Le dessein qu'on a formé d'établir une grande église nationale allemande n'est qu'une utopie. Les dieux d'Etat du paganisme ont pour toujours disparu, et tout essai de nous les rendre doit misérablement échouer... En vérité, je vous le dis, vous ne réussirez pas !"

Vous ne réussirez pas ! Une telle parole a toujours le don d'offusquer les puissants. Au lieu d'écouter les leçons de l'histoire, ils se flattent de pouvoir écraser leurs adversaires, et ils comptent sans la Providence. Aussi M. Falk, le fidèle acolyte du chancelier, déclara que, si les lois déjà adoptées ne suffisaient pas, on en voterait d'autres. Espérait-il effrayer le centre ? S'il conçut cette illusion, il la perdit bientôt. "Il est, déclara Windthorst, une opposition passive, parfaitement légale, que nous pratiquerons, que nous devons, que nous voulons pratiquer, et, tôt ou tard, tout ce qu'on a en vue avec ces lois se brisera contre cette opposition passive. Le fer et le sang n'y feront rien." Le Dr Falk se rit de ce cri de la conscience blessée, et il se résolut à passer outre. Pie IX s'étant plaint dans une allocution aux cardinaux de la persécution que les sociétés secrètes et les pouvoirs publics faisaient subir à l'Eglise en Allemagne, le gouvernement s'indigna ; il déclara que des mesures plus sérieuses devaient être prises ; il rappela son chargé d'affaires à Rome et déposa sur le bureau de la Chambre, le 8 janvier 1873, les lois dites de mai.

III

Bismarck avait trouvé, pour exécuter ses hautes œuvres, un légiste doublé d'un sectaire ; je l'ai déjà nommé, c'est le Dr Falk, un de ces outils dont on se sert ou qu'on rejette, suivant qu'on

croi
que
à to
port
cati
fess
ains
tous
titu
conn
droit
lois
en fa
à sa
tait
d'un
centr
" C'e
d'en
par s
tiona
faire
synoc
vue.
nalité
seuls
qui ne
a le n
son se
D
à trac
qui, p
objet
1873.
plus d
par co
épisco
ques f
dans la
il se de
l'année
pléter
l'autre
même
catholi
dans le
peut le
lique s'
furent
diocèse
les 400
que le
avait d

croit ou non en avoir besoin. C'est par les soins de ce dernier que furent préparées les quatre lois précitées, l'une interdisant à tout ministre du culte de prononcer une censure ecclésiastique portant atteinte à l'honneur civil, et spécialement l'excommunication, une autre réglant les formalités pour l'abandon d'une confession religieuse, la troisième réglant l'éducation des clercs ainsi que la nomination aux postes ecclésiastiques, et plaçant tous les séminaires sous le contrôle de l'Etat, la quatrième constituant une Haute Cour composée de onze membres, chargée de connaître de toutes les affaires ecclésiastiques, et investie du droit de prononcer la destitution des évêques et des prêtres. Ces lois furent déclarées nécessaires par Virchow, à l'effet de lutter en faveur du développement du progrès et de la civilisation ; et à sa suite, dans l'ivresse d'un triomphe auquel on ne pressentait pas de lendemain, on caractérisa la phase religieuse nouvelle d'un mot qui est resté, le *Kulturkampf*. En vain les orateurs du centre firent-ils entrevoir les conséquences d'une pareille lutte : "C'est la révolution, dit M. Aug. Reichensperger, qu'on propage d'en haut en fortifiant l'élément socialiste." M. Falk était absorbé par son œuvre de haine : "Il faut, avoua-t-il, déromaniser et rationaliser le clergé." A quoi Windhorst répondit : "Vous voulez faire de la religion un appendice de la police, former un saint synode au moyen de ce tribunal ecclésiastique que vous avez en vue... En matière de religion, il ne peut être question de nationalité. Le christianisme n'est pas venu pour être prêché aux seuls Allemands, mais à toutes les nations : toute église abdique qui ne prétend pas à l'universalité. L'Eglise catholique surtout a le nom, la vocation et le droit d'accueillir tout le monde dans son sein, et ce droit, elle saura le défendre."

Des devoirs impérieux s'imposaient aux évêques. Ils avaient à tracer aux fidèles la conduite à tenir en face d'une agression qui, par des moyens, tantôt violents, tantôt cauteux, avait pour objet de les entraîner dans le schisme ; ils le firent dès le 2 mai 1873. Aussitôt les petits séminaires et les couvents furent fermés ; plus de 400 évêques et prêtres furent poursuivis et condamnés ; par contre, le gouvernement reconnut au Dr Reinkens juridiction épiscopale sur l'Allemagne entière. Mais le courage des catholiques fut à la hauteur des circonstances : le pouvoir rencontra dans la conscience du peuple chrétien une digne puissance. Alors il se décida à forger de nouvelles armes, et, au commencement de l'année 1874, deux lois furent votées, l'une pour interpréter et compléter la loi sur l'éducation et la nomination des ecclésiastiques, l'autre sur l'administration des évêchés catholiques vacants ; en même temps de nombreux délits furent créés contre les prêtres catholiques. Les souvenirs de la Réforme avaient-ils fait naître dans le cœur de M. de Bismarck des espérances de succès ? On peut le penser. Mais les temps étaient bien changés ; la foi catholique s'était développée et épurée dans les âmes, et peu nombreux furent les apostats ; on n'en compta que 22, dix dans chacun des diocèses de Breslau et de Posen, deux dans le diocèse de Culm ; les 4000 autres prêtres restèrent unis à leurs évêques, tandis que les curés d'Etat étaient conspués par le peuple. Il y avait dans ce spectacle un caractère de grandeur qui semblait

devoir faire réfléchir le gouvernement. Il n'en fut rien ; l'entraînement de la lutte l'éblouissait ; les archevêques et évêques de Posen, de Cologne, de Breslau, de Munster, de Limbourg et de Paderborn (1) furent poursuivis, condamnés à la prison, incarcérés et destitués. Peut-être calculait-on qu'au bout de quelques années, une foule de paroisses manqueraient de prêtre et qu'elles seraient trop heureuses d'en recevoir des mains du Dr Reinkens ; toujours est-il que les sous-ordres se vantaient de mener prochainement les funérailles du catholicisme. Mais, pour que ce dessein pût réussir, il fallait trouver des prêtres apostats et obtenir des populations qu'elles leur fissent bon accueil ; or, aucune de ces deux éventualités ne paraissait devoir se réaliser.

Au milieu de cette tempête, un deuil cruel vint frapper l'armée catholique : M. de Mallinckrodt mourut. Il avait combattu jusqu'à la dernière heure ; peu de jours avant de disparaître, il avait prononcé un dernier discours dans lequel il avait dit : " Le succès n'a pas encore répondu à vos espérances ; les armes que vous avez employées sont trop faibles sans doute ; vous en prendrez d'autres, soit ! Pour nous, nous n'en voulons qu'une, la croix. Et c'est par elle que nous vainerons : *per crucem ad lucem* ! " Ce cri de confiance fut en quelque sorte son testament.

De l'aveu unanime, Windthorst fut désigné pour le remplacer comme chef du centre. Pendant vingt ans, il devait tenir les catholiques rangés autour de lui : tâche assurément laborieuse au sein d'un parti qui comptait des conservateurs, des démocrates, des grands seigneurs, des bourgeois, mais que la grandeur de la cause à défendre, le talent et aussi les qualités aimables du général rendirent facile. C'est à partir de ce moment surtout, qu'il déploya toutes ses ressources de tacticien habile et d'orateur incomparable, en même temps qu'il fit preuve d'un courage indomptable : prompt à la réplique, il ne s'écartait cependant jamais de la ligne gouvernementale. En maniant les affaires publiques, il avait acquis les lumières de l'homme d'Etat ; il pressentait qu'en restant dans les limites légales, il forcerait le pouvoir à céder. Et cependant, au moment où il prenait les rênes du centre, tout pliait devant Bismarck. Un jour, vers ce temps, M. Aug. Reichensperger me dit : " Seul, Bismarck peut nous rendre la paix " ; et comme je m'étonnais, il me répondit que " cette perspective pourrait bien se réaliser. " Il avait vu clair, lui aussi ; il ne pensait pas qu'un homme placé aussi haut que le chancelier se résignerait à perpétuer une situation qui à la longue était de nature à devenir dangereuse pour l'empire.

Cependant l'heure d'une trêve n'avait pas sonné. C'était au prix de combats incessants que la victoire devait être remportée. Windthorst se mesurait constamment avec Bismarck ; les membres de la majorité n'abordaient la tribune qu'en tremblant ; ils redoutaient ses ripostes et ses saillies. Il ne devait pas ces succès à son organe ; celui-ci ne lui offrait pas une grande variété de

(1) Le premier évêque qui fut arrêté et emprisonné fut l'archevêque de Posen, le 3 février 1873 ; l'évêque de Trèves et l'archevêque de Cologne subirent peu de temps après le même sort.



WINDTHORST

notes ; mais sa parole jouissait d'une telle maîtrise, que chacun, en l'écoutant, se sentait subjugué.

Les élections de 1874 apprirent au chancelier que, bien loin de gagner du terrain, il en avait perdu : le nombre des membres du centre monta à 94. Ce renfort ne pouvait qu'encourager l'opposition. L'irritabilité nerveuse de Bismarck était devenue excessive, et, ne connaissant plus de bornes, il crut devoir faire jeter en prison l'abbé Majunke, député au Reichstag, coupable d'avoir écrit certains articles dans la *Germania*. Ce dédain de l'inviolabilité parlementaire lui coûta cher ; le Reichstag protesta, et M. Majunke fut rendu à la liberté ; mais, à part cette circonstance exceptionnelle, le gouvernement fut secondé par la servilité de la majorité : cette dernière se trouva bientôt appelée à lui en donner de nouveaux gages.

Pie IX ayant déclaré nulles les lois de mai et exhorté les fi-

dèles à la résistance, Bismarck, témoin de l'impuissance de la prison et de l'exil, se résolut à porter une loi supprimant les traitements ecclésiastiques ; et, comme on était encore dans la période de l'aveuglement, on répéta plaisamment que cette loi constituait une cure de faim, *eine Hungerkur*. Le texte était impératif : " A partir du jour, disait-il où la présente loi sera publiée, on suspendra le paiement de tout ce que le gouvernement allouait jusqu'ici aux diocèses, aux institutions et aux ecclésiastiques faisant partie de ces diocèses. La même mesure sera étendue aux fonds ecclésiastiques que l'Etat administre d'une manière permanente. Les traitements ecclésiastiques seront rétablis, lorsque l'évêque en fonction ou l'administrateur diocésain aura promis par écrit d'observer les lois de l'Etat." En d'autres termes, on disait au clergé inférieur : " Si vous mourez de faim, c'est la faute des évêques et du Pape ! " C'était le placer entre sa conscience et le besoin ; certes, ce moyen n'avait pas le mérite de la nouveauté ; mais on peut dire cependant qu'à raison de son caractère odieux, il semblait, en plein XIXe siècle, au moins démodé. Et comme pour mettre le sceau à la manœuvre, un article formel de la loi autorisait le gouvernement à rétablir le traitement des prêtres qui, par leurs actes, manifestaient l'intention d'obéir aux lois de l'Etat ; ce qui arracha au baron de Schorlemer cette exclamation : " Le gouvernement pousse les prêtres à vendre leur foi contre le salaire de Judas, tout en prenant soin de faire disparaître les traces de ce honteux marché ! "

La loi fut publiée le 25 avril 1875. Ainsi se trouva complètement pourvu l'arsenal des armes dirigées contre l'Eglise catholique, " armes fortes et tranchantes ", disait la *Correspondance provinciale*, et dont l'effet était ainsi caractérisé par cet organe officiel : " Les chefs du mouvement catholique ne sauraient plus se faire illusion et croire qu'ils puissent attendre ou seulement qu'il soit possible que le pouvoir de l'Etat recule dans cette voie où une nécessité absolue l'a forcé d'entrer. " De son côté, le 7 octobre 1875, le procureur général de Po-en, dans un réquisitoire, entonna cet hosannah : " Il ne faut pas être prophète pour affirmer avec certitude que l'heure de Sedan a sonné pour la hiérarchie catholique en Prusse. Dans trente ans au plus tard, les paroisses catholiques seront toutes privées de pasteurs et les églises seront fermées. "

Une dernière loi, celle-là dirigée contre les communautés religieuses, fut votée au mois de mai 1876. " Je vous le dis, s'écria Windthorst, parce que je crois que c'est la vérité, c'est au profit du socialisme que vous travaillez " ; et, comme la majorité interrompait violemment : " Si le peuple, reprit-il, vient à perdre le secours et la protection que lui offrent les congrégations, il se laissera entraîner au courant des idées socialistes. Demandez donc aux agitateurs socialistes où ils rencontrent le terrain le plus favorable à leurs doctrines ! "

Sur ces entrefaites, Mgr Ledochowski, toujours en prison, fut nommé cardinal. Bismarck, de plus en plus irrité, redoubla d'ardeur contre le clergé et les communautés religieuses. Il accusa le centre de se livrer à des menées révolutionnaires. " Non, répliqua Windthorst, la résistance passive n'est pas une révolution..

Nous combattons sur le chemin de la loi et dans les limites de la loi. Ces limites, nous ne les franchirons jamais " "

Bientôt les élections de 1877 furent pour le gouvernement un grave avertissement. Rien ne fut négligé de sa part pour écraser le centre ; il n'y parvint pas ; le centre conserva toutes ses positions ; d'un autre côté, le nombre de sièges obtenus par les socialistes était minime ; mais les suffrages recueillis par leurs candidats avaient singulièrement grossi ; de 352,000, ils s'étaient élevés à 493,000. La prédiction de Windthorst commençait à se réaliser. Un débat surgit bientôt au Reichstag au sujet de ces progrès. Le gouvernement ayant insinué que le socialisme découlait de l'ultramontanisme, Windthorst releva le gant : " Voulez-vous savoir, s'écria-t-il, où se trouvent les causes du fléau ? Cherchez-les et dans les théories libérales de l'Etat et dans les mœurs de la société. . . M. le Ministre veut-il combattre avec nous le socialisme ? Il doit renoncer au *Kulturkampf* et penser sérieusement aux moyens efficaces pour faire disparaître cette misère matérielle. . . Seule, la doctrine de la croix, de l'amour du prochain, de l'obéissance, la reconnaissance de l'autorité peut nous donner le salut. . . Si vous témoignez aux déshérités une charité active, comme le font les religieux que vous chassez ; si, réunissant vos efforts à ceux des congrégations, vous ramenez l'espérance dans le cœur des malheureux par la promesse de la récompense qui les attend ; si vous leur rappelez que le pauvre est prédestiné au bonheur éternel, alors vous pouvez prétendre à la victoire de la société ; avec vos écoles d'où la religion est bannie, toute amélioration est nécessairement impossible."

On le voit : Windthorst envisageait comme remède souverain aux maux sociaux la restauration de la doctrine chrétienne et de son empire sur les âmes. Mais, en même temps, chaque fois qu'une réclamation populaire lui paraissait fondée, il la prenait sous son patronage ; seulement, il en cherchait surtout la solution dans le rétablissement des bons rapports entre les patrons et les ouvriers : " Une des grandes erreurs de notre époque, disait-il au Reichstag le 18 avril 1877, c'est de croire que les patrons et les ouvriers sont deux puissances ennemies. Le véritable intérêt des premiers ne peut être soutenu que s'il est conforme au plus grand bien des seconds, et les uns et les autres ont pour intérêt commun que les rapports entre maîtres et employés soient vraiment affectueux."

Tous ces faits et ces débats ne produisirent pas d'effet immédiat ; mais ils donnèrent à réfléchir, et la lassitude commençait à gagner les agresseurs. Sur ces entrefaites, le 2 mai 1878, Pie IX vint à mourir. De son vivant une entente eût été difficile, les froissements étaient trop grands. On pouvait espérer beaucoup, au contraire, de l'avènement de son successeur. Des lettres furent échangées entre Léon XIII et l'empereur Guillaume ; elles laissèrent peu d'espoir ; mais aussitôt après, deux attentats ayant été dirigés contre l'empereur, celui-ci ne put s'empêcher de remarquer que, si on avait laissé au peuple sa religion, de tels événements ne se seraient pas produits. Telle fut son attitude, que le ministre des cultes crut devoir donner sa démission. Le gouvernement résolut de se défendre, et déposa un projet de loi

“ pour châtier quiconque entreprendrait publiquement par la parole et par des écrits de miner l'ordre légal et moral.” Windthorst ne se fit pas faute de mettre une fois de plus le doigt sur les causes du mal. “ Eh quoi ! dit-il, votre politique est un mépris absolu de l'autorité qui se trouve en contact immédiat avec le peuple et vous vous étonneriez que le peuple s'insurgeât contre d'autres pouvoirs ! ” Puis, parlant de l'enseignement : “ La conséquence fatale de l'enseignement actuel, ajouta-t-il, c'est l'impunité.” Les déclamations socialistes ne lui donnaient que trop raison et se résumaient dans ce mot de Bebel : “ Sur le terrain politique, nous poursuivons le régime républicain, sur le terrain économique le socialisme, sur le terrain religieux l'athéisme.” Continuer le Kulturkampf dans ces conditions, c'eût été pousser l'aveuglement jusqu'à l'aberration. Des hommes politiques appartenant à des partis divers, manifestaient le désir d'en finir avec lui, si bien que Windthorst put faire la constatation suivante : “ Dans les deux camps retentit le même cri d'alarme, et ce n'est pas un appel aux armes ; non, de toutes parts, on réclame la fin des hostilités, la paix ; et les protestants en ont pour le moins autant besoin que nous, peut-être plus encore.” Bismarck en paraissait lui-même convaincu ; mais, ne voulant pas s'humilier devant les chefs du centre, il prit un biais et tâcha de négocier avec le St-Siège (1).

(A suivre)

(1) Dans ses *Pensées et Souvenirs*, Bismarck donne au revirement dans lequel lui-même il s'engagea, une cause d'ordre très secondaire : “ Il était plus important, dit-il, d'avoir dans le ministère un compa non de luttes de cette capacité et de cette vaillance (le ministre Falk) que d'empiéter sur l'indépendance de son département établie par la Constitution, et de prendre sur moi la responsabilité de gérer le ministère des cultes ou de le pourvoir d'un nouveau titulaire. J'ai persisté dans cette opinion tant que j'ai pu déterminer Falk à rester. Mais des influences féminines de Cour et des autographes où se marquait la défaveur royale le froissèrent au point que, contre mon gré, il fallut le laisser partir. Ce n'est qu'alors que j'entrevis une révision de l'œuvre qu'il laissait et que je n'avais pas voulu aborder tant que mon intervention eût entraîné une rupture entre nous (t. II, p 154) ” Ainsi, d'après ce récit, la fin du Kulturkampf n'aurait pas eu d'autre cause que la retraite volontaire de Falk, et sans cette dernière, maintenue contre le désir de Bismarck, la persécution eût continué ! L'enchaînement des événements me paraît, au contraire, établir que le départ de Falk a été un effet plutôt qu'une cause, et il est fâcheux pour la mémoire de M. de Bismarck qu'il se dépouille, contre toute vraisemblance, du mérite d'avoir discerné les périls de toute nature qu'eût engendrés la prolongation de la lutte religieuse.

pro
ron

l'ai
tion
nell
les a
insé
pass
cons
tion
tat
teur

Alle
ce c
cons
sessi
dém
au p
form
natio
aura

si la
firma
rable
était
“

Le mouvement catholique

AU CANADA

Dans l'étude de M. Chs. Woeste sur Windthorst que nous reproduisons de la *Revue générale* de Bruxelles, nos lecteurs pourront lire ailleurs :

L'opposition que rencontrèrent toutes ces mesures ne fit que l'aiguillonner (Bismarck). Aussi fixa-t-il son attention sur la question scolaire. L'école en Prusse était essentiellement confessionnelle, protestante dans les régions luthériennes, catholiques dans les autres. Toujours l'État s'était attaché à déclarer ce caractère inséparable d'une bonne éducation de l'enfance. M. de Bismarck passa outre ; et en dépit des résistances d'un certain nombre de conservateurs, il obtint des Chambres prussiennes que l'inspection cessât d'appartenir de droit au clergé, et que désormais l'État nommât seul tous les inspecteurs locaux et tous les inspecteurs de district.

Voilà quels furent les commencements de la persécution en Allemagne. On reste songeur et on se demande avec inquiétude ce que nous réserve l'avenir, quand on rapproche de cette constatation l'initiative parlementaire par laquelle, à la dernière session, l'État s'est arrogé précisément le droit de nommer et de démettre les inspecteurs. Comme nos gouvernants n'en sont pas au point mûr où en était le chancelier de fer, ils y ont mis des formes, laissant un reste de privilège à exercer, quant à la nomination, au Conseil de l'Instruction Publique. Mais quand il n'y aura plus de Conseil ? . . .

A l'hon. M. Casgrain qui lui demandait, entre autres choses, si la question des écoles était définitivement réglée, et, dans l'affirmative, si la minorité acceptait la solution intervenue, l'honorable M. Laurier a répondu que le règlement Laurier-Greenway était accepté par la *majorité* de la minorité. Puis il a ajouté :

“ Si l'hon. député est convaincu qu'en ce qui concerne la

juridiction fédérale, ce règlement ne constitue pas une solution définitive de la question, libre à lui et à tout autre député de l'attaquer."

La majorité de la minorité!... D'abord, l'assertion est plus que risquée, elle est fausse. Puis, M. Laurier feint d'ignorer une chose qu'il devrait savoir, pour peu qu'il sache son catéchisme. Il ne peut pas ignorer qu'il s'agit ici de la minorité comme corps religieux, ayant des représentants pour parler en son nom, quand ses intérêts religieux sont en cause, comme c'est le cas dans l'espèce. Ce partage de la minorité en deux camps, s'il est une preuve de l'ingéniosité du politique retors, révèle donc bien peu le sens catholique chez le soi-disant enfant de l'Eglise et fait peu d'honneur à sa sincérité et à sa franchise. Il a eu recours à l'équivoque pour se tirer d'un mauvais pas. La cause qui a besoin d'être défendue par de pareils moyens est généralement mauvaise.

" Libre à tout député d'attaquer le règlement, s'il est convaincu que celui-ci ne constitue pas une solution définitive de la question."—Voilà une manière singulièrement cavalière, après les promesses faites et les engagements pris par le même homme qui a recours à ce ton de défi. Défier est facile et sûr plutôt que courageux, quand on sait avoir affaire à une victime impuissante, et qu'on a contribué soi-même à lui forger des chaînes, tout en promettant de l'en délivrer.

Mais allons au fond des choses. M. Laurier est donc convaincu, lui, qu'en ce qui concerne la juridiction fédérale, le règlement constitue une solution définitive de la question. En d'autres termes, la juridiction fédérale est épuisée ou se refuse à agir. Partant, en l'état où elle est, la question est définitivement et permanentement réglée. Autant valait le dire clairement, alors, et ne pas le sous-entendre dans une phrase entortillée, qui laisse l'impression d'un acte de lâcheté.

Eh bien non, la question n'est pas définitivement réglée, et M. Laurier se l'est vu rappeler, il n'y a pas longtemps, dans une lettre qu'il se gardera bien de publier, mais dont le contenu est connu. Il peut se faire qu'avant longtemps il se l'entende rappeler de plus haut encore, car si le Pape est patient parce qu'il a la durée, il a aussi bonne mémoire, et il a surtout le souci du bien qu'il doit aux pasteurs et aux brebis.

M. Laurier se devait de couronner ces déclarations ou perfides ou osées par un effort suprême de sa gymnastique intellectuelle. Il n'y a pas manqué. Quelle ironie cruelle n'était-ce pas que d'évoquer le souvenir des déclarations faites par Greenway, au banquet préparatoire à la scène du baise-main de fin d'année, en 1896, quand le même Greenway se défendait, il y a quinze jours à peine,

devant la législature du Manitoba, d'avoir jamais fléchi d'une ligne dans l'application stricte et rigoureuse de la loi des écoles publiques de 1890, c'est-à-dire de la loi persécutrice !

Et M. Laurier nous offre, comme fiche de consolation et promesse d'avenir garantie par son règlement *définif*, les bonnes dispositions de ce persécuteur !... Qui, il est cruel, vraiment, ce trait d'ironie, et le catholique étranger à qui on raconterait qu'il part d'un chef d'Etat se disant catholique, en éprouverait la sensation d'une main de traître se posant sur une chose sacrée pour la profaner. Mais nous savons maintenant jusqu'où peut aller le libéralisme dans notre pays, et c'est à peine si nous voyons une évolution là ou d'autres verraient sans doute une chute profonde.

Le R. P. Gendreau écrit de Dawson, en date du 14 mars :

..... Les deux médecins en titre de l'hôpital sont un médecin anglais protestant et un Irlandais catholique.

La population est aux trois-quarts de langue anglaise, majorité protestante ou rien.

Du 1er septembre 1898 au 1er février 1899, j'ai fait 44 sépultures, dont 15 de Canadiens et les autres d'autres origines.

Les Canadiens-français ne figurent pas beaucoup ici, ni à l'église ni dans les affaires en ville.

L'hôpital, bâti par le Rév. Père Judge, prêtre jésuite américain, et qui est mort au mois de janvier dernier, était pour tout le monde, sans distinction de religion et de nationalité ; l'administration était aussi protestante que catholique. Tous les médecins demandés par les patients étaient admis. Il y a eu jusqu'à 142 malades en même temps.

Les bonnes Sœurs de Ste-Anne de Lachine qui, jusqu'à présent, n'étaient que les servantes du Père Judge, prendront possession de l'hôpital et de l'administration au mois de juillet prochain.

AUX ETATS-UNIS

Voici une proclamation du gouverneur Rollins, du New-Hampshire, qui est de nature à fournir aux observateurs et aux penseurs un fertile sujet de méditation :

“ Le déclin de la religion chrétienne, particulièrement dans nos campagnes, est un trait caractéristique de notre époque et on devrait aviser aux moyens d'y remédier. Quelques soient nos croyances religieuses, tout bon citoyen sait qu'une société qui perd le frein des influences religieuses assiste, en peu de temps et

sûrement, à sa décadence morale, intellectuelle et financière. A mes yeux, c'est l'une des plus fortes preuves des vérités fondamentales du christianisme. Il y a des églises où aucune cloche ne fait entendre son appel solennel du jour de l'An à la St Sylvestre ; il y a des villages où les enfants parviennent à l'âge d'hommes sans avoir été baptisés. Il y a des sociétés où les morts sont déposés en terre sans la bénédiction du nom du Christ et où les mariages ne sont célébrés que par des juges de paix."

Quel tableau ! Et de savoir qu'il est vrai à la lettre pour les deux tiers de la population des Etats-Unis est l'une des plus tristes choses auxquelles il soit donné à l'esprit humain de penser.

Mais en dehors de la religion catholique, où trouve-t-on la plénitude de ces influences religieuses dont le gouverneur Rollins reconnaît, après tant d'autres, la nécessité pour le bien, ou même le simple maintien, de la société ?

Le révérend Henry S. Bigelow, ministre de l'église congrégationaliste de Chicago, disait récemment, au cours d'une conférence sur Las Casas qu'il faisait devant ses fidèles :

Je suis heureux de vous montrer la vie de Las Casas, une vie que John Fiske déclare être " sous plusieurs rapports, la vie la plus belle et la plus sublime qu'offrent les annales du christianisme depuis les temps apostoliques." Je suis doublement heureux de vous présenter cet homme parce qu'il était à la fois catholique et espagnol.

Quand j'entends des protestants fanatisés déclamer contre les catholiques, il me vient à l'esprit que des ministres protestants de la Nouvelle Angleterre prouvaient, à l'aide de l'Écriture Sainte, que l'esclavage était d'institution divine, cent ans après que le Pape l'eût condamné. Et quand je vois des Américains déplorer, dans des accès de rage, l'oppression espagnole, j'aime à me rappeler que l'Espagne avait aboli l'esclavage cent ans avant que le sang de Brown et de Lovejoy eût éveillé la conscience américaine et l'eût poussée à agir sous l'empire de sentiments d'humanité du même genre.

Dieu veuille que l'esprit du pasteur assez courageux pour ainsi défendre la vérité contre les préjugés s'ouvre à la vraie lumière qui lui donnera la plénitude de la liberté ! *Et veritas liberabit vos.*

AUTRES PAYS

ITALIE.—L'un des correspondants italiens de la *Croix* peint en quelques lignes dans l'une de ses dernières lettres, la politique ecclésiastique du gouvernement du roi Humbert.

Nous citons :

Le gouvernement italien poursuit la politique ecclésiastique qui lui a été imposée par les Loges, et elle se résume en ces deux mots : captiver les bonnes grâces du bas clergé et en même temps le rendre de plus en plus dépendant de l'autorité civile.

Le premier but a été atteint par une série de dispositions qui ont porté les revenus paroissiaux, d'abord à 800 francs puis actuellement à 900 francs. Améliorant ainsi la situation du curé de campagne, le gouvernement espérait que ce dernier lui en serait reconnaissant et consentirait à plus écouter le préfet que l'évêque. Non content de cela, il vient de faire insérer, dans un article du projet de loi qu'il soumet en ce moment aux Chambres, un article additionnel par lequel *dès qu'il sera possible*, la rente paroissiale sera portée de 900 francs à 1000 francs.

En même temps, il fait décréter qu'il a le droit de retirer l'*exequatur* et de supprimer les traitements des curés qui sont hostiles aux institutions établies. Cette disposition vise surtout le haut clergé. Il est clair, en effet, que si un curé obéissant aux ordres de son évêque, a fait un acte qui déplaît au gouvernement celui-ci s'attaquera, non point au prêtre, exécuteur des ordres donnés, mais à l'évêque qui les a donnés.

—On trouvera en tête de la présente livraison de notre revue le texte de la lettre que le Souverain Pontife vient d'adresser aux rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de cette revue dont la renommée est universelle.

Il serait inutile d'ajouter quelque chose à cet éloge tombé de la bouche du Pape. Nous nous contenterons d'adresser par-delà les mers, à nos illustres confrères, l'hommage de notre admiration profonde et nos meilleurs souhaits.

—Dix archevêques et cinquante-neuf évêques de l'Amérique latine ont jusqu'ici annoncé leur intention de prendre part au synode convoqué par le Souverain Pontife pour le 28 mai prochain. Ces prélats appartiennent respectivement aux pays suivants : Bolivie, un archevêque et trois évêques ; Brésil, deux archevêques et quatorze évêques ; Chili, un archevêque et trois évêques ; République Argentine, un archevêque et sept évêques ; Colombie, un archevêque et onze évêques ; Vénézuéla, un archevêque et cinq évêques ; Equateur, un archevêque et six évêques.

FRANCE.—La Société des Œuvres de mer a récemment tenu à Paris son assemblée générale sous la présidence de l'amiral Mathieu, en remplacement de l'amiral Lafont, indisposé.

On sait que le but de cette société est de secourir les marins français qui vont faire la pêche dans les diverses mers du globe. La société a actuellement deux navires à voile qui fréquentent la mer d'Islande et les bancs de Terre-neuve. Sur chaque navire sont un prêtre et un médecin qui prodiguent leurs secours aux pêcheurs. Ces navires hospitalisent les malades, servent à certains moments de lieu de réunion et de chapelles, transportent les lettres, etc. A Saint-Pierre, où la chose était possible, on a établi, sous une direction ecclésiastique, une salle de réunion pour les marius. Un journal, spécialement destiné aux expatriés, y est aussi publié.

L'œuvre a été reconnue d'utilité publique par le gouvernement français. Elle est très encouragée jusqu'ici par les fonctionnaires de tous ordres.

L'un de ses regrets était de ne pouvoir atteindre les pêcheurs de la mer d'Irlande et de la mer du Nord. Un généreux donateur lui a récemment offert à cet effet, un bateau à vapeur tout armé.

Succès à la Société des Œuvres de mer !

—Un congrès international pour le repos du dimanche s'ouvrira à Paris, pendant l'exposition universelle, le 25 septembre 1900.

Disons à ce propos que la ligue française pour le repos du dimanche est actuellement présidée par M. le prince Auguste d'Arenberg, député du Cher.

Les champions du repos dominical gagnent du terrain en France de ce temps-ci. Nous nous en réjouissons vivement, car le succès de leur cause est lié aux intérêts les plus graves de l'humanité.

—Le 7e congrès international contre l'abus des boissons alcooliques a tenu ses séances à Paris du 4 au 9 avril, sous le haut patronage du ministre de l'Instruction publique français. Un grand nombre d'hommes distingués de tous les pays y assistaient.

Le mercredi soir 5 avril, dans une grande séance publique, Mgr. Turinaz, l'éminent évêque de Nancy, a prononcé un discours très éloquent et qui lui a valu une véritable ovation.

Mgr. Turinaz a d'abord rappelé la part prise par le clergé catholique en tous pays, à la lutte contre l'alcoolisme. Il a dit

ensuite le devoir futur du clergé dans cette lutte, et le pourquoi de ce devoir, ainsi que les moyens les plus efficaces de combattre l'alcoolisme.

—On annonce la mort, à l'âge de 75 ans, du R. P. Etienne Pernet, des Augustins de l'Assomption.

Le R. P. Pernet fut l'un des premiers disciples du P. d'Alzon, fondateur de la Congrégation des Augustins de l'Assomption, et il prononça ses vœux avec les premiers religieux de cette congrégation, le 25 décembre 1851. Il fonda lui-même les Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile. (lesquelles sont aujourd'hui répandues en France, en Irlande, en Angleterre et aux Etats-Unis, et possèdent trente établissements en ces divers pays.) ainsi que les Fraternités du Salut.

ANGLETERRE.—Une dépêche de la *Presse associée* annonce que dans une réunion de la *Catholic Truth Society* d'Angleterre, S. E. le cardinal Vaughan a soumis aux délégués de la célèbre association catholique anglaise les grandes lignes du projet de démonstration religieuse que se propose de réaliser l'église catholique d'Angleterre à l'occasion de la fin de ce siècle et du début du siècle prochain. Ce projet est calqué sur les projets analogues formés en Italie, en France, etc., et s'y reliera. Le tout forme un ensemble qui a été béni par le Pape et comprend des pèlerinages à Rome et à Jérusalem, etc.

—La question religieuse s'est de nouveau posée à la Chambre des Communes d'Angleterre il y a quelques jours.

Après discussion, la Chambre a adopté la résolution suivante proposée par M. Samuel Hoare, député de Norwich : "Cette chambre déplore l'esprit de désordre (*lawlessness*) montré par certains membres de l'Eglise et exprime l'espoir que les ministres de Sa Majesté ne recommanderont pour les bénéfices ecclésiastiques que les ecclésiastiques qu'ils auront raison de croire disposés à se conformer loyalement aux ordres des évêques et aux livres de prières (*Prayer books*)." En dépit de l'opposition des Ritualistes, la chambre, sur proposition de M. George C. Bartley, député de North Islington, a ajouté à cette résolution les mots suivants : "Et à obéir à la loi telle qu'interprétée par les tribunaux ayant juridiction en matière ecclésiastique."

Lord Halifax, l'homme le plus en vue du parti Ritualiste et le président de la *Church Union*, a récemment déclaré, et il nous paraît à propos de le noter en ce moment, que bien qu'opposé au

désétablissement, il considère que ce serait payer trop cher le maintien de l'état de choses actuel que d'accepter comme autorité, en matière de doctrine, de cérémonial et de discipline, le comité judiciaire du Conseil Privé et les tribunaux qui en dépendent.

On voit que les positions sont nettes, définies.

Ajoutons que la lutte au sein même de l'église anglicane est aussi vive que jamais. On en vient encore de ci et de là aux scènes de désordre dans les églises ritualistes.

HOLLANDE.—Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de *Richeville*, dans la *Vie catholique* :

Il existe actuellement dans les Pays-Bas, quinze mille maisons religieuses. La Hollande est la terre classique de la liberté et de l'hospitalité. Pendant le Kulturkampf prussien, les ordres religieux se sont réfugiés en Hollande. Chaque village du Luxembourg et du Brabant contient au moins une maison congréganiste.

La fin du Kulturkampf en Prusse n'a pas modifié la situation. Les Religieux qui sont revenus en Allemagne ont gardé leurs instituts florissants dans les Pays-Bas. La persécution a été ainsi une école de multiplication. Malgré ce déploiement de forces, le catholicisme opère peu de conversions. Casanier, homme d'intérieur et de famille, lourd et froid, le Hollandais ne dérange pas aisément ses facultés intellectuelles. Aujourd'hui, les catholiques forment les deux cinquièmes du pays. Leur chiffre montera, car le bourgeois calviniste ne fait presque plus d'enfants.

ESPAGNE.—Ainsi que nos lecteurs ont pu le voir par les journaux quotidiens, le cabinet Silvela est sorti vainqueur des dernières élections générales dans ce pays.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce triomphe.

CHINE.—Les lecteurs du *Mouvement catholique* qui ont sans doute lu avec un douloureux intérêt la *Mort d'un Martyr*, l'émouvant récit des dernières heures du P. Victorin, que nous avons publié dans notre livraison du 20 avril, nous sauront gré de leur mettre aujourd'hui sous les yeux quelques brèves notes sur le Hou-Pé, théâtre des travaux et de la mort de l'héroïque franciscain belge.

Nous empruntons ces notes à la *Chronique des missions de l'Univers* :

Le Hou-Pé tire son nom de la mer intérieure de Thou-ting qui en forme la limite méridionale ; *pé* signifie : au nord de ; *hou* ;

Iac. La capitale de cette province est Ou-tchang-fou, ville moins importante que Han-Kow, grande cité de 600,000 âmes, séparée de la première par le fleuve Bleu. Les Lazaristes évangelisaient autrefois toute cette région confiée aujourd'hui aux Frères mineurs, et divisée en trois vicariats apostoliques qui font naître, chacun, au point de vue catholique, les plus belles espérances. Mgr Epiphane Carlassare n'a pas compté moins de 624 baptêmes d'adultes dans l'espace d'une année, sans parler des catéchumènes, et il a 16,650 fidèles : c'est dans sa juridiction que se trouve Ou-tchang.

Dans le Hou-Pé nord ouest dont est vicaire apostolique Mgr. Ezéchias Banci, on trouve 10,204 catholiques. Là en indiquant pour une année 701 conversions d'adultes, l'évêque signalait l'année dernière, "le mouvement religieux extraordinaire" qui s'y faisait sentir : "Tout fait espérer, ajoutait-il, si Dieu nous conserve la paix, une augmentation considérable des néophytes." La région est très montagneuse : la population, par conséquent, est fort pauvre : *pauperes evangelisantur*. La résidence de Mgr. Banci est à Lao-Kou.

"Nos missionnaires nous ont donné les meilleures relations que nous ayons jamais reçues depuis l'érection du vicariat, écrivait, en 1896, Mgr Christiaëns, du Hou-Pé sud-ouest, à l'œuvre de la Propagation de la foi ; les nouvelles chrétientés se peuplent de catéchumènes qui donnent l'espoir fondé de la sincérité de leur conversion et persévérance. L'enfer décharge sur eux sa fureur et excite la persécution partout où le mouvement religieux s'accroît." Il y avait alors dans le vicariat 4,913 catholiques et 2,658 catéchumènes. L'évêque disait l'année dernière : "La mission est en bonne voie de prospérité ; le mouvement religieux non seulement se maintient, mais se propage de plus en plus." Il possédait plus de 5,000 catéchumènes. Le progrès était trop sensible pour que l'Esprit du mal ne fit pas sentir son action, mais le sang des apôtres qui coule dans la lutte engagée contre lui, féconde le sol sur lequel il tombe comme une bienfaisante rosée.

THIBET.—Mgr. Félix Biet, vicaire apostolique du Thibet, transmettant aux *Missions catholiques* une fort intéressante lettre de l'un de ses missionnaires, écrit :

Depuis longtemps je désire donner aux *Missions catholiques* des nouvelles de ma mission ; mais les péripéties de nos tracasseries, chicanes et interminables pourparlers avec les autorités chinoises, sont aussi peu intéressantes pour les lecteurs, qu'elles sont pénibles et fatigantes pour les missionnaires. A force de patience et de ténacité, nous gagnons du terrain : nous avons obtenu de retourner dans nos stations détruites en 1887 ; tous nos postes anciens sont réoccupés ; il faut en ce moment reconstruire nos églises, nos écoles, nos presbytères incendiés par les lamas, et nous luttons pour obtenir l'abrogation des édits d'exil et de mort portés contre les Thibétains qui se convertissent à notre sainte religion.

INDES.—D'un bout à l'autre du monde, on reconnaît que l'instruction sans religion est radicalement incomplète. La *Croix* de l'île Maurice nous apportait récemment le résumé d'un discours du gouverneur de Madras, Indes anglaises. Cet homme d'Etat déclarait qu'aucun système d'éducation n'est convenable si la religion n'en forme intégralement partie. Dans le même temps, nous lisions dans un rapport de la section centrale du Sénat néerlandais, ces paroles :

Beaucoup de membres qui, autrefois, étaient partisans de l'école officielle neutre, ont changé d'opinion. La personnalité de l'instituteur ne peut être divisée en deux parts : l'une pour l'intérieur de l'école, l'autre pour le dehors. Beaucoup d'instituteurs ont rendu un mauvais service à la cause de l'enseignement neutre officiel par l'étalage de leurs opinions socialistes et antireligieuses.

Par la force des circonstances et par suite aussi de ce fait que beaucoup attribuent une valeur morale à la religion dogmatique, il faut abandonner l'idée de l'école neutre officielle, telle que celle-ci a été comprise par la loi de 1857, et arriver à l'institution des écoles libres, avec les garanties nécessaires, subsidier ces écoles.

Paroles à méditer ailleurs qu'en Hollande.

TRANSVAAL.—Depuis deux ou trois ans, l'attention du reste de l'univers a été, pour diverses causes que nos lecteurs connaissent très bien, attirée sur les hommes et les choses du Transvaal. Le nom des Boers et de leur chef politique, le président Kruger, est familier à tous. On lira donc avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre du R. P. Vallette, missionnaire Oblat, en résidence au Transvaal :

Puisque je parle de croyances, permettez-moi de dire un mot sur la religion des Boers. Quand les Boers arrivèrent en Afrique ils appartenaient aux différentes sections du protestantisme. Mais les membres de l'église Dutch se trouvant les plus nombreux persécutèrent si bien les dissidents qu'il n'y eut plus qu'une seule église. Mais alors se formèrent des hérésies : on se trouva divisé en deux branches qui furent souvent sur le point d'argumenter à coups de fusil. Un essai de réunion fut tenté ; il n'aboutit qu'à la formation d'une troisième branche. Ces trois sectes sont fort divisées entre elles ; néanmoins l'ennemi commun, c'est le catholique : les catholiques sont les Chananéens, que le peuple de Dieu (les Boers, doivent s'efforcer de détruire. Si Dieu châtie son peuple par différents fleaux : sauterelles, rinderpest, fièvre, petite vérole, c'est parce qu'on laisse trop en paix les Chananéens. Je n'exagère pas : je ne fais que répéter ce qu'un Boer a écrit dans un journal, priant le gouvernement de prendre des mesures contre les catholiques.

24 avril 1899.